

ACG - AUDIT CONSULTING GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 540.280 Euros
Siège social : 225 Avenue de Lardenne
31100 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 413 700 428

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit février à neuf heures,

Les associés de la société "ACG – AUDIT CONSULTING GROUP", se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la présidence conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean CHENEBAU en qualité de Représentant du Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence - à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés
- le rapport du Président
- la demande d'agrément présentée par les futurs associés
- les statuts sociaux
- le texte des projets de décisions

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Modification de la Présidence*
- *Modification de la Direction Générale*
- *Pouvoirs pour formalités*

Le Président donne ensuite lecture de son rapport. Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

✓

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de la SARL ASPLO de ses fonctions de Président, à effet du 28 février 2026 prend acte de cette démission et remercie le Président pour les services rendus durant son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale nomme Monsieur Jean CHENEBAU demeurant 225 Avenue de Lardenne – 31100 TOULOUSE, en qualité de Président.

Cette nomination, qui prend effet le 1^{er} mars 2026, est effectuée pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de la société COVALENCE de ses fonctions de Directeur Général, à effet du 28 février 2026 prend acte de cette démission et remercie le Directeur Général pour les services rendus durant son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale nomme, en qualité de Directeurs Généraux :

- Madame Violaine SAVANT-ROS demeurant 10 Rue de l'Aubépine – 31500 TOULOUSE
- Monsieur Jérémie CASTELNAU demeurant 21 B Rue de Fleurance - 31400 Toulouse
- Monsieur Sébastien GASC demeurant 15 Rue du Tournesol – 31120 ROQUETTES

Ces nominations, qui prennent effet le 1^{er} mars 2026, sont effectuées pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

η

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.



Jean CHENEBAU